

# FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion avec réserve*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP CEA MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.878.240, un actif net de D : 1.841.630 et un bénéfice de D : 56.751.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Paragraphes d'observation*

- Les emplois en titres émis par « OFFICE PLAST » représentent à la clôture de l'exercice 10,60% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% Fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne, autres que celle développée dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport.

Tunis, le 26 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 807 940</u>	<u>2 158 661</u>
Actions et droits rattachés		1 807 940	2 158 661
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>10 135</u>	<u>54 382</u>
Placements monétaires	5	10 135	54 382
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>60 165</u>	<u>32 998</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>1 878 240</u></u>	<u><u>2 246 041</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	7 982	8 606
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	28 628	41 468
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>36 610</u></u>	<u><u>50 074</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	1 840 669	2 157 610
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		961	38 357
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>1 841 630</u></u>	<u><u>2 195 967</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>1 878 240</u></u>	<u><u>2 246 041</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>31 665</b>	<b>68 918</b>
Dividendes		31 665	68 918
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>3 036</b>	<b>3 663</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>34 701</b>	<b>72 581</b>
Charges de gestion des placements	12	(30 579)	(32 587)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 122</b>	<b>39 994</b>
Autres charges	13	(1 974)	(2 109)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 148</b>	<b>37 885</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 187)	472
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>961</b>	<b>38 357</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 187	(472)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		30 869	(68 113)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		41 349	76 758
Frais de négociation de titres		(17 615)	(19 535)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>56 751</b>	<b>26 995</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>56 751</b>	<b>26 995</b>
Résultat d'exploitation	2 148	37 885
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 869	(68 113)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 349	76 758
Frais de négociation de titres	(17 615)	(19 535)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(411 088)</b>	<b>758 592</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	725 879	1 592 238
- Régularisation des sommes non distribuables	(37 489)	28 158
- Régularisation des sommes distribuables	(2 937)	11 550
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 140 072)	(845 926)
- Régularisation des sommes non distribuables	41 781	(16 350)
- Régularisation des sommes distribuables	1 750	(11 078)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(354 337)</b>	<b>785 587</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	2 195 967	1 410 380
En fin de l'exercice	1 841 630	2 195 967
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	10 882	7 091
En fin de l'exercice	8 793	10 882
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>209,443</b>	<b>201,798</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,79%</b>	<b>1,46%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 1.807.940 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 768 071</b>	<b>1 807 940</b>	<b>98,17%</b>
ADWYA	26 627	102 685	117 878	6,40%
AIR LIQUIDE	475	34 441	36 972	2,01%
ATTIJARI BANK	56	1 577	1 555	0,08%
ASS MAGHREBIA	300	16 650	17 445	0,95%
ATB	6 000	18 390	17 118	0,93%
CARTHAGE CEMENT	15 115	22 482	28 220	1,53%
CELLCOM	6 350	33 144	30 855	1,68%
DELICE HOLDING	2 000	28 825	29 694	1,61%
EURO-CYCLES	7 000	157 605	179 830	9,76%
MAGASIN GENERAL	1 603	55 592	31 082	1,69%
ELECTROSTAR	3 000	3 871	3 570	0,19%
MPBS	3 000	14 622	11 859	0,64%
OFFICE PLAST	93 848	236 764	195 204	10,60%
ONE TECH HOLDING	12 413	151 424	149 043	8,09%
P.G.H	7 220	80 254	74 864	4,07%
SAH	12 000	124 269	147 348	8,00%
SANIMED	91 213	161 737	174 217	9,46%
SFBT	8 000	138 366	152 080	8,26%
SIAME	20 000	75 500	80 380	4,36%
SOCIETE LANDOR	6 057	51 415	44 113	2,40%
UADH	23 000	49 129	63 986	3,47%
SOTUVER	11 541	73 918	80 625	4,38%
STB	1 000	3 370	3 341	0,18%
TELNET HOLDING	14 908	121 894	125 108	6,79%
SOTUV NG J01012021	1 764	10 147	11 553	0,63%
<b>TOTAL</b>		<b>1 768 071</b>	<b>1 807 940</b>	<b>98,17%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31</u>	<u>(moins)</u>
			<u>décembre</u>	<u>values</u>
				<u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>2 149 661</b>	<b>9 000</b>	<b>2 158 661</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions	3 258 832		3 258 832	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions	(3 640 421)		(3 640 421)	41 349
<b>Variation des plus ou moins value latentes</b>		30 869	30 869	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>1 768 071</b>	<b>39 869</b>	<b>1 807 940</b>	<b>41 349</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 10.135 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	9 040	10 135	0,55%
<b>TOTAL</b>	<b>9 040</b>	<b>10 135</b>	<b>0,55%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 60.165, contre D : 32.998 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Vente de titres à encaisser	60 094	32 955
Autres	71	43
<b>Total</b>	<b>60 165</b>	<b>32 998</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.982, contre D : 8.606 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	7 369	7 944
Rémunération du dépositaire	613	662
<b>Total</b>	<u>7 982</u>	<u>8 606</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 28.628, contre D : 41.468 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	176	192
Retenues à la source	92	101
Achat de titres à décaisser	28 360	41 175
<b>Total</b>	<u>28 628</u>	<u>41 468</u>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2019**

Montant	2 157 610
Nombre de parts	10 882
Nombre de copropriétaires	76

**Souscriptions réalisées**

Montant	725 879
Nombre de parts émises	3 661
Nombre de copropriétaires nouveaux	11

**Rachats effectués**

Montant	(1 140 072)
Nombre de parts rachetées	(5 750)
Nombre de copropriétaires sortants	(19)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 349
Régularisation des sommes non distribuables	11 655
Frais de négociation de titres	(17 615)
Résultat incorporé à la V.L	38 357
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(7 363)

**Capital au 31-12-2020**

Montant	1 840 669
Nombre de parts	8 793
Nombre de copropriétaires	68

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 31.665, contre D : 68.918 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2020</b>	<b>Année 2019</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
Des actions admises à la cote	31 665	68 918
<b>TOTAL</b>	<b>31 665</b>	<b>68 918</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.036, contre D : 3.663 au 31 décembre 2019 et représente les intérêts des dépôts à vue.

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 30.579, contre D : 32.587 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	28 115	30 045
Rémunération du dépositaire	2 464	2 542
<b>Total</b>	<b><u>30 579</u></b>	<b><u>32 587</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 1.974, contre D : 2.109 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 969	2 104
Autres	5	5
<b>Total</b>	<b><u>1 974</u></b>	<b><u>2 109</u></b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	3,946	6,670	6,476	4,448	3,539
Charges de gestion des placements	(3,478)	(2,995)	(3,647)	(2,589)	(2,081)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>0,469</u></b>	<b><u>3,675</u></b>	<b><u>2,829</u></b>	<b><u>1,860</u></b>	<b><u>1,458</u></b>
Autres charges	(0,224)	(0,194)	(0,233)	(0,161)	(0,118)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>0,244</u></b>	<b><u>3,481</u></b>	<b><u>2,596</u></b>	<b><u>1,699</u></b>	<b><u>1,340</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,135)	0,043	(0,563)	(0,099)	0,639

<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,109</b>	<b>3,525</b>	<b>2,033</b>	<b>1,600</b>	<b>1,979</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,511	(6,259)	2,236	12,362	4,532
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,702	7,054	27,332	9,143	11,026
Frais de négociation de titres	(2,003)	(1,795)	(2,317)	(1,400)	(1,348)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>6,210</b>	<b>(1,001)</b>	<b>27,252</b>	<b>20,105</b>	<b>14,209</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,454</b>	<b>2,481</b>	<b>29,848</b>	<b>21,804</b>	<b>15,550</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>6,210</b>	<b>(1,001)</b>	<b>27,252</b>	<b>20,105</b>	<b>14,209</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,325	0,377	(3,268)	0,067	3,354
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>7,535</b>	<b>(0,624)</b>	<b>23,983</b>	<b>20,172</b>	<b>17,563</b>
Valeur liquidative	209,443	201,798	198,898	172,881	151,108
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,69%	1,49%	1,96%	1,60%	1,47%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,10%	0,13%	0,10%	0,08%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,05%	1,76%	1,09%	0,99%	1,40%

## 14,2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.,

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 HT à partir de la troisième année.